



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Grenoble

DPA
Division des personnels de l'administration
Réf N° 2020-01

Grenoble, le 1^{er} septembre 2020

Affaire suivie par : Jean-Christophe CHANCENOTTE

La rectrice de l'académie de Grenoble

Tél : 04 76 74 75 33
Mél : ce.dipera-service-civique@ac-grenoble.fr

à

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Objet : Modalités d'organisation et de déploiement du service civique universel dans l'académie de Grenoble - Année scolaire 2020-2021

- Références :**
- **Circulaire DGESCO B3-2 n°2015-0056 du 29 juin 2015**
 - **Circulaire DGESCO C2-3 n° 2020-0066 du 02 juillet 2020**
 - **Circulaire de rentrée 2020 du 10 juillet 2020**

- Pièces jointes :**
- **Fiche type de proposition d'offre (Annexe 1)**
 - **Fiche de renseignement service civique (Annexe 2)**
 - **Fiches missions du service civique dans l'éducation nationale (Annexe 3)**
 - **Principes de mise en œuvre du service civique (Annexe 4)**

Après une période de crise sanitaire majeure, les élèves et les personnels ont progressivement repris le chemin de l'École grâce à l'implication exemplaire de toute la communauté éducative. Mais chacun d'entre nous mesure chaque jour les enjeux qui entourent cette rentrée qui, plus que jamais, devra porter une attention particulière à la mobilisation de tous les personnels et de tous les dispositifs pour répondre de manière individualisée aux besoins des élèves et construire un contexte propice aux apprentissages.

L'urgence pédagogique à répondre aux besoins individualisés des élèves et l'accompagnement des directeurs d'école constitueront pour la rentrée 2020, les objectifs académiques prioritaires en matière de recrutement de jeunes en service civique.

Ces priorités permettront d'ancrer le dispositif au cœur des écoles et des EPLE et d'inscrire les volontaires dans une démarche d'accompagnement des équipes éducatives :

- d'une part, en participant au dispositif « devoirs faits », outil central à mobiliser au service de l'urgence pédagogique et de la lutte contre les déterminismes sociaux.
- d'autre part, en accompagnant les directeurs d'école qui ont grandement contribué, par leur action de tous les instants, à permettre de traverser cette épreuve afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Je vous informe que 34 services civiques supplémentaires ont été attribués à l'académie pour renforcer l'appui aux directeurs d'école dans la relation avec la famille et les élèves.

Le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Il s'agit d'un engagement volontaire pour une durée moyenne des contrats de 7 mois. Les missions s'effectuent en écoles primaires, collèges et lycées. Elles visent à donner à ces jeunes volontaires l'opportunité de s'engager dans un cadre motivant, utile et formateur tout en contribuant à répondre aux besoins de la société et à ses défis. Elles permettront une expérience de mixité sociale, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés. Une attention particulière devra être accordée au recrutement de jeunes en situation de handicap, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales isolées et de l'augmentation de la part de jeunes hommes dans les recrutements.

Des opportunités de recrutement sont offertes par notre institution sans condition de diplôme. La durée de la mission varie de six à neuf mois pour trente heures de travail hebdomadaire (ce temps de travail pourra être adapté, le cas échéant, dans une fourchette de 24 à 30 heures lorsqu'il permet de concilier, entre autres, une poursuite d'études). L'indemnité mensuelle versée au volontaire est intégralement prise en charge par l'Agence de Services et de Paiement.

L'académie de Grenoble dispose d'un contingent réparti en mois jeunes de 304 contrats. Comme l'an passé, la programmation 2020/2021 prévoit l'introduction de nouvelles modalités de pilotage plus précises quant au cadencement mensuel des flux de recrutement. Les autorisations de recrutement sont réparties du 1^{er} septembre 2020 au 5 janvier 2021 avec un plafond de recrutement limitatif mensuel.

J'ai fait le choix de vous notifier un premier contingent de contrats pour les mois de septembre à novembre. La répartition des recrutements mensuels par département est définie dans le tableau ci-dessous. Sur cette base, vous êtes invités à recenser dès à présent les écoles et établissements du secondaires susceptibles d'accueillir un volontaire dès le mois de septembre 2020.

Pour ce premier recrutement, une répartition cible de 95% de contrats dans le premier degré pour 5% dans le second degré est souhaitable. Une dotation complémentaire vous parviendra fin septembre après analyse des recrutements en cours. Les implantations finales devront correspondre à une répartition de 80% dans le premier degré et 20% dans le second degré.

Nombre de contrats de service civique	Total septembre-novembre 2020	Septembre 2020 contrats de 9 mois	Octobre 2020 contrats de 8 mois	Novembre 2020 contrats de 7 mois
Ardèche	26	10	5	11
Drôme	34	13	7	14
Isère	79	32	15	32
Savoie	29	12	5	12
Haute-Savoie	30	12	5	13
Total	198	79	37	82

Le nombre de contrats ne doit en aucun cas excéder ces préconisations afin d'assurer une bonne maîtrise de la dotation allouée à l'académie. La durée proposée des contrats doit également être respectée.

Je vous invite à recenser les écoles et les établissements du secondaire susceptibles d'accueillir un volontaire en leur demandant de transmettre aux correspondants départementaux des DSDEN les fiches types de proposition d'offre (Annexe 1).

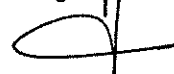
Un tableau de suivi des implantations sera transmis chaque semaine à la division des personnels de l'administration afin de me permettre de suivre l'évolution des implantations et de procéder, le cas échéant, à d'éventuels redéploiement de mois jeunes dans les départements.

L'ensemble des services concernés restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et celle de vos équipes pour favoriser l'engagement des jeunes au sein de notre École.

La rectrice de l'académie

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale de l'académie



Jannick Chrétien

Hélène Insel

- PJ : Annexe 1 : Fiche type de proposition d'offre 2020
Annexe 2 : Fiche renseignement service civique 2020
Annexe 3 : Fiches missions du service civique dans l'éducation nationale 2020
Annexe 4 : Principes de mise en œuvre du service civique

